

le pays de fougères

68 88

Bilan de trois années de fouilles archéologiques
au château de Fougères



o La destruction du castrum

Une couche constituée de terre très noire contenant beaucoup de charbon de bois, a été retrouvée sur une grande partie du site. Or, parmi les rares sources écrites concernant le château de Fougères, Raoul de Diceto, historien anglais, ainsi que les chartes du

prieuré de Combourg mentionnent le siège et la destruction de la forteresse en 1166. La couche noire est le vestige de cet incendie : le matériel que l'on y a trouvé confirme cette datation. De plus, elle recouvre la série de trous de poteaux avec calage, prouvant bien que le feu a détruit le castrum, comme c'est le cas pour

beaucoup de constructions de cette époque (7). Donc, le château détruit par Henri II Plantagenêt était, contrairement à ce que l'on avait cru jusqu'à présent, en bois.

Les constructions en pierre et l'évolution du site (XIII^e - XV^e siècle) :

A partir des années 1080-1100, l'introduction de la maçonnerie renforce considérablement le potentiel défensif des châteaux. A Fougères, c'est après 1173 que Raoul II entreprend la construction d'une forteresse en pierre.

o L'enceinte

De cette époque subsistent la tour des gobeilins, d'architecture typiquement romane et une partie des courtines. Le plan des murailles semble suivre celui de la palissade en bois. Ce n'est pas surprenant puisque jusqu'aux environs de 1180, l'introduction de la maçonnerie n'a eu que des conséquences limitées : on se contente de reprendre les anciens plans en matériaux durs (8).

Les courtines furent constamment remaniées, comme l'indique une observation attentive de leurs parements. Cela prouve que la solidité qui nous émerveille toujours n'est pas aussi absolue que le laisserait croire un regard superficiel : en fait c'est uniquement l'épaisseur du monument qui assure sa solidité. De plus, les règles



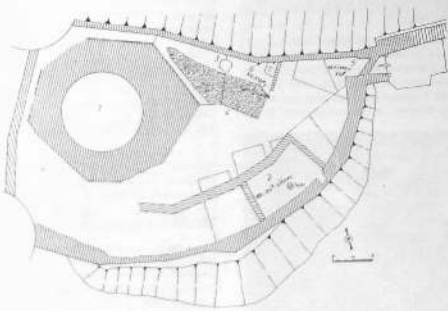
Vue générale du remblai accoté à la courtine Sud. Apparaissent les vestiges de l'occupation XV-XVI^e siècles.

(Cliché : J. Hérissey)

architecturales ne semblent pas toujours précisément établies puisque la muraille sud de la 3^e enceinte était posée directement sur le remblai qui soutenait la palissade primitive.

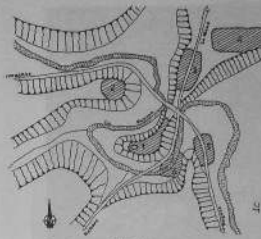
Au milieu du XIII^e siècle au plus tard, la courtine est percée pour l'installation d'un pont-levis (9). Au XIV^e siècle ont lieu la construction de la tour Mélusine et peut-être le remaniement de la courtine sud, épaisse de 3 mètres et haute de près de 12 mètres (10).

Il est certain que l'on trouve des châteaux construits en pierre beaucoup plus tôt qu'à Fougères, tels ceux de Caen (début du XII^e siècle), Montfort sur Risle (1123), mais dans d'autres régions des châteaux en bois persistent encore plus longtemps, tel celui de Montereau-Fault-Yonne où le donjon en bois, construit en 1015, n'est remplacé qu'en 1196 par une forteresse de pierres, achevée seulement en 1228 (11). Malgré le rôle stratégique que joue Fougères dans les marches bretonnes, il n'est pas surprenant qu'on attende la destruction d'un château en bois, avant d'introduire la maçonnerie : le remplacement de la terre et du bois fut ralenti non seulement par le prix de revient, mais également par des difficultés techniques : il fallait disposer de pierres, de chaux et de maçons (12).



Structures en pierre.

- 1 - Donjon polygonal.
- 2 - Bâtiment (XIV^e-XV^e siècles).
- 3 - Sole de four de petite métallurgie (XIV^e siècle).
- 4 - Carrière (XV^e siècle).
- 5 - Carneau (XV^e siècle).
- 6 - Bâtiment établi après le comblement de la carrière (XVI^e-XVII^e siècles).
- 7 - Four domestique (XVII^e siècle).



Fougères au XII^e siècle (d'après A. Chedeville).

- 1 - Castrum-Faubourgs.
- 2 - Rillé.
- 3 - Bourg Vieil.
- 4 - Bourg Neuf.
- 5 - Marchix.
- 6 - Bourg Cheviel.

o Le problème du donjon polygonal

La fouille de 1934 a mis au jour la base d'une grande tour, d'un diamètre supérieur à 20 mètres, aux murs épais de plus de 5 mètres et dont le parement externe affecte une forme polygonale alors que le parement interne est circulaire. Il a suscité de nombreuses études (13). Il était auparavant considéré comme le vestige d'un donjon détruit en 1166.

La forme polygonale du donjon intrigua beaucoup. On considère actuellement qu'il est peu vraisemblable qu'il date du XIII^e siècle, mais plutôt de la fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e. L'hypothèse a donc été émise que cet ouvrage, commencé à une date inconnue, n'aurait jamais été terminé, sa construction s'étant arrêtée au niveau où il est encore conservé (14). Cependant rien ne l'étaye de façon irréfutable, d'autant plus que la diversité des formes de donjon est grande avant même le XIII^e siècle : à Gisors, le donjon, daté de 1090-1097, est octogone, tandis qu'à Provins (octogone à base carrée) il date de la première moitié du XII^e siècle (15).

Autre hypothèse : un architecte tirant parti des nouveaux principes et des améliorations apportées à la défense active et passive jugea que les tours d'enceinte, multipliées et rapprochées, rendaient de moins en moins utile la présence d'un donjon. Dans ce cas, chaque tour valant à elle seule un donjon, cela conduisit à supprimer graduellement celui-ci. Or, les plus anciens exemples de ce type semblent être le château de Clermont en Morée, construit entre 1220 et 1223 et celui de Boulogne-sur-mer, construit vers 1228-1243 (16).

o Les bâtiments en pierre

Bien que, le château se développant, la 3^e enceinte ne devint qu'un élément parmi d'autres dans son organisation, son espace intérieur est continuellement occupé et transformé jusqu'à la fin du XV^e siècle.

Après un nivellement général du site, une série de bâtiments, reconnue sur une longueur de 25 mètres, a été installée parallèlement à la courtine sud, et détermine une surface d'environ 55 m². Les murs, d'un mètre de large, sont liés à l'argile. D'après le matériel céramique, on peut le dater des XIV^e-XV^e siècles.

On arrive à avoir une idée de son organisation : l'ouverture est située à l'angle Nord du mur Est et a un entourage en granit. La clarté venait de deux fenêtres : l'une située sur le mur Ouest ; l'autre, dont nous avons retrouvé l'appui en granit avec départ de meneaux (17), située à l'extrémité du mur Nord tourne. Sa fonction résidentielle est bien attestée par les traces d'un foyer dégagé à l'intérieur de l'espace délimité par les murs. À l'Est du bâtiment existait une courtie empierrée.

o Les activités à l'intérieur de la troisième enceinte

Le long de la courtine Nord, une sole compacte d'argile cuite semble-

de par les pierres qui en marquent les limites - être le vestige d'un four. Une masse importante de cendres, de scories, de fer et d'objets métalliques divers situés à l'Est de cette sole, et la recouvrant en partie, permet de supposer que ce four était lié à une activité de petite métallurgie. De nombreuses scories parsemées d'ailleurs les couches de remblai sur d'autres parties du site. On peut le dater des environs des XIV^e-XV^e siècles, car elle était recouverte d'une couche de mortier de chaux qui a livré un mobilier céramique important. C'est sans doute là que les soldats venaient faire réparer leurs armes et se ravitailler notamment en fers de trait que l'on a retrouvés parmi les cendres.

D'autre part, à 2 mètres de la muraille Nord, une grande fosse a traversé tous les niveaux antérieurs au XVII^e siècle et entamé profondément le rocher. Cette fosse correspond en fait à une carrière. L'existence de cette dernière se justifie par les énormes besoins qui ont résulté de la construction de nouveaux ouvrages de défense lors des transformations de la forteresse au XV^e siècle : à savoir la construction des tours d'artillerie Raoul et Surienne et de la poterne Nord-Ouest.

Dernières occupations de l'enceinte (XVI^e-XVII^e siècles)

o Nouvelle organisation de l'occupation

La démilitarisation du château va entraîner un remaniement important de la 3^e enceinte. On assiste à l'abandon du grand bâtiment accolé à la courtine Sud, elle-même détruite et remplacée par le mur qu'on voit aujourd'hui. On remarque, à l'emplacement du bâtiment, la présence d'une masse com-

acte d'argile résultant probablement d'un démontage systématique, afin de contribuer aux réparations des autres parties du château.



Mur des XV^e-XVI^e siècles appuyé contre la courtine Sud de la 3^e enceinte. (Cliché : J. Hérissey)

La 3^e enceinte reste cependant un lieu de passage, comme le prouve la construction au XVI^e siècle d'un cadiveau à l'entrée de la poterne. Puis, probablement à l'époque où l'on rehausse le rempart Nord, des parlements sont élevés pour retenir le remblai haut de 1,60 à 2 mètres résultant des travaux, afin de ménager le passage.

Après le comblement de la carrière, un petit bâtiment est construit contre la muraille Nord.

o L'ultime occupation

A l'intérieur du bâtiment ont été dégagés les montants d'une cheminée et un four domestique. La seule chose que l'on puisse dire, c'est que le four est postérieur à la cheminée, puisque la sole du four réutilise le foyer de la cheminée.



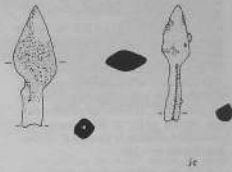
Cheminée dégagée, en 1986, au nord de la 3^e enceinte et utilisée ensuite pour aménager un four.

(Cliché : J. Hérogot)

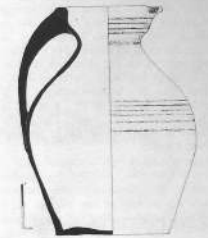
La quantité de tessons de grès dans le comblement du four suppose une utilisation tardive de ce dernier, alors que l'on pensait la 3^e enceinte désertée à partir du XVI^e siècle.

o Le comblement de la 3^e enceinte

Au XVIII^e siècle sans doute, la 3^e enceinte est totalement remblayée par un apport de terre jusqu'en haut des courtines, afin de l'aménager en promenade. La poterne est alors totalement bouchée. Un aveu de 1676 mentionne un jardin près des tours Mélusine et du Gobelin.



Fers de trait du XII^e siècle trouvés dans la couche d'incendie.



Cruche à bec pincé (XV^e siècle) trouvée dans la couche de mortier de chaux au dessus de la sole du four.

Conclusion

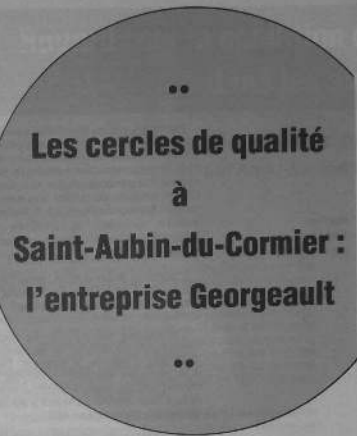
L'histoire de la 3^e enceinte du château de Fougères est complexe et semée de nombreuses incertitudes. C'est pourquoi, certaines hypothèses, déjà bien remaniées depuis 1985, risquent d'être remises en cause par la campagne de fouilles de 1988.

La mise au jour d'un **castrum en bois** est certainement la découverte la plus importante concernant l'histoire du château, elle remet en cause bien des choses que l'on croyait acquises et montre ainsi la nécessité de poursuivre les recherches dans toutes les parties du château.

F. Champagne et J. Cucarull
archéologues chargés des fouilles.

NOTES

- 1 - Flau (J.F.), *Forteresses dans la France médiévale*, Paris, 1977, pp. 84-86.
- 2 - Fournier (G.), *Le château dans la France médiévale*, Paris, 1978, p. 66.
- 3 - Fino, op. cit., p. 89.
- 4 - À sa place, disposons un maquette, suite à un article de Chastel-France du 30.31 mai 1987 intitulé "mille ans après, on a renoué le premier lien en bois", une grande confusion est née dans l'esprit des lecteurs, certains nous avons pu nous en rendre compte en faisant des visites du château.
- 5 - Gillet (C^e), études et hypothèses sur le château de Fougères. *Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. LXII, 1936.
- 6 - Fournier, op. cit., pp. 67-70.
- 7 - Pour l'ensemble de la Bretagne consulter la *Bretagne féodale XI-XIII^e siècles*, Rennes, éd. Ouest-France, 1987, pp. 179-203.
- 8 - Fino, op. cit., p. 102.
- 9 - Fino, op. cit., p. 112 et Fournier, op. cit., p. 85.
- 10 - Carot (Isabelle), *Rapport de fouilles*, 1985. Il est d'ailleurs possible que cette poterie date de la reconstruction du château.
- 11 - Gillet (C^e), *Notice succincte sur le château de Fougères*, Fougères, 1949, p. 32.
- 12 - Fino, op. cit., p. 11.
- 13 - Fournier, op. cit., pp. 80-81.
- 14 - Gillet, op. cit. et le Bonastier (Viv), *Notice sur le château de Fougères*.
- 15 - Champagne (Isabelle), *Rapport de fouilles*, 1986.
- 16 - Fino, op. cit., p. 176 et Fournier, op. cit., p. 83.
- 17 - Fournier, op. cit., p. 97.
- 18 - Le merlet, montant ou traverse de pierre qui devaient la base des fenêtres, est un élément architectural caractéristique des XIV^e et XV^e siècles.



Gérard Georgeault devant les tableaux des Cercles de Qualité

"Quand le bâtiment va, tout va"

Ce dicton prouve l'importance de la pierre angulaire de notre économie. Secteur frappé de plein fouet dans les années 1982-1983, il semble, depuis 1986, reposer sur des assises plus solides. Désormais les entreprises retrouvent la possibilité d'investir. Malgré la tornade qui a terrassé 3 entreprises sur 4 dans notre département,

l'entreprise Georgeault, de Saint-Aubin-du-Cormier, a tenu bon. Cette résistance face à l'épreuve puise sa force dans la cohésion du personnel. Cohésion facilitée par la qualité de la communication. Engagée depuis 1984 dans une démarche qualité, l'entreprise privilégie de nouveaux modes de relation. Ainsi 50 salariés sur les 55 que comporte l'entreprise sont impliqués au sein de 7 cercles de qualité.



La cisaile de 4 mètres.

L'entreprise Georgeault tourne résolument le dos aux "Temps Modernes" de Charles Chaplin. L'ouvrier n'est plus l'automate aux gestes répétitifs et déshumanisants, menacé d'être broyé par la machine. Le taylorisme est révolu. L'entreprise taylorienne était axée sur trois objectifs : spécialisation à outrance ou automatisation des tâches, utilisation maximale de l'outilage et suppression des gestes inutiles. Maintenant chacun a sa place à part entière dans le cercle de qualité librement constitué. Les cercles se réunissent chaque mois sous la direction d'un animateur. A cette occasion, chacun doit pouvoir exprimer ce qui le gêne et poser les problèmes afin de les résoudre.

Il fut un temps où le salarié devait travailler, obéir et se taire. Désormais il est à même de participer et d'exprimer ses propositions pour un meilleur fonctionnement de l'entreprise. Ainsi des décisions sont en cours d'élaboration : le travail va être codifié au maximum. Et les risques de conflits s'en trouvent diminués, puisque chacun sait ce qu'il a à faire et les nouveaux employés une meilleure insertion. Ainsi s'orientent aussi vers une normalisation de l'outilage. Toutes les vis, par exemple, peuvent être normalisées afin de n'utiliser qu'une seule clé et éviter les pertes de temps. Actuellement une centaine d'études sont conduites, de manière à éliminer les défauts et réduire ainsi les coûts de production. Les résultats sont déjà tangibles : depuis 4 ans, l'entreprise a diminué son prix de revient de 3%.



Machine à souder automatique

Face aux aléas des chantiers, non respect des délais des autres intervenants et qualité déficiente du terrain, l'entreprise de bâtiment a toujours intérêt à satisfaire au mieux son client. Elle doit pouvoir offrir un produit de qualité, respecter les délais promis et assurer une communication de qualité. Le comportement des hommes dans l'entreprise a déjà valu à la société Georgeault la meilleure image régionale dans son métier.

La genèse de l'entreprise est pourtant bien traditionnelle. Alexandre Georgeault, un homme d'expérience, sans diplôme, se lance dans la création de l'entreprise en 1966. Doté de grandes qualités humaines et soucieux de bonnes relations sur le lieu de travail, il transmet ses valeurs à son fils, Gérard, qui prend le relais en 1973. Celui-ci en est le chef d'entreprise et le propriétaire. Les objectifs actuels sont de développer les fonds propres à la société et de mieux satisfaire la clientèle. A cet égard, il ne faut pas que l'expansion des marchés nuise à la qualité des relations dans les ateliers et dans les bureaux. L'entreprise doit être à la mesure de son marché et à trop développer ses dimensions, on risque de diminuer la valeur du service rendu. Il doit faire bon travailler au sein de l'entreprise, car il n'y a pas de réussite sans plaisir.

L'effectif est stabilisé : 10 monteurs, 20 ouvriers d'atelier et 25 personnes d'encadrement, recrutés en grande

partie sur l'ensemble du canton. L'entreprise donne du travail en sous-traitance à 30 artisans indépendants de l'Ouest. Elle s'approvisionne exclusivement à partir de négociants français et des Forges françaises. L'acier livré peut être de provenance nationale ou étrangère. La clientèle est répartie sur un triangle délimité par 3 grandes villes : Rennes, Caen et Paris. Clientèle constituée d'entreprises, de toute taille et de toute activité. L'entreprise offre toute une gamme de produits : bâtiments industriels et commerciaux, bureaux industrialisés et



Machine à souder.

cloisons d'aluminium. Le paysage industriel n'étale plus sa grisaille et son uniformité, les couleurs se personnalisent. Finis les décors de banlieue au teint blafard et cafardeux. L'entreprise Georgeault propose une palette qui permet de jouer avec les couleurs, les coordonnées et les ambiances.

Parmi les grands chantiers réalisés, figure l'usine de photocopieurs située à Liffré : le bâtiment de 6500 m² a été réalisé en construction métallique. Satisfait des services rendus, la société Canon projette de confier son extension à l'entreprise Georgeault. Notons encore Citroën, la SEIDMA à Lécousse, Ouest-Optique, Ouest-Tôlerie à Fougères.

L'appareil de production, réparti sur une surface de 4000 m², comprend 3 ateliers : découpe, assemblage et expédition.

L'entreprise est équipée de deux camions munis de bras de déchargement afin d'assurer la livraison. Depuis plusieurs années, l'entreprise a choisi l'outil de dessin assisté par ordinateur. Son chiffre d'affaires a été de 45 millions de francs en 1987.

Des entreprises peuvent souffrir de leur enclavement. Ce n'est pas le cas de la société Georgeault, bien en vue sur la Nationale 12. Mais sa principale force réside essentiellement dans l'esprit d'équipe du personnel. Chacun essaie encore d'être le meilleur et rivalise dans les tournois de foot ou de palet organisés par le Comité d'entreprise.

La grande préoccupation des campagnes est de pouvoir survivre, il est alors nécessaire que des usines acceptent de s'implanter dans les zones rurales. Elles y trouveront une main d'œuvre expérimentée insérée dans un réseau de relations qui peut faciliter l'organisation de Cercles de Qualité.

Daniel Heudré

Regards sur la condition des ouvriers fougerais dans les années 30

1^{ère} partie : les accidents du travail par Anne-Emmanuelle Murgier.

Rattachée à un département aussi résolument rural que l'Ille-et-Vilaine de l'entre-deux-guerres, Fougères se distingue de Rennes et St-Malo par trois originalités majeures.

Tandis que les résultats des recensements quinquennaux soulignent avec constance et limpide la prépondérance du secteur primaire en Ille-et-Vilaine et la très lente évolution des structures économiques du département (1), les chiffres connus pour Fougères en font un îlot de concentration ouvrière. En 1929, 43,9% de sa population est ouvrière (2). A titre comparatif, en 1927 à Rennes, ce quotient n'excède pas 21,6%.

Publiée en 1930, la géographie de la Bretagne (3) arbore cette présentation lapidaire de la ville : « célèbre par son château, possédée de nombreuses fabriques de chaussures et des verreries. Dans les environs, on trouve des exploitations de pierre de taille. »

Sans entreprendre ni l'histoire ni l'inventaire des industries fougéraises : rappelés brièvement le prodigieux essor, au XIX^e siècle, de la fabrication de chaussures. Des progrès techniques incessants, l'introduction pour la couture du cuir de la machine américaine Blackie (4) attirent des légions d'industriels et d'ouvriers. En 1925, 9000 à 10.000 salariées se répartissent dans plus de 80 usines pour une production quotidienne de l'ordre de 15.000 paires de chaussures (5).

Fougères exclue, le travail des Cuirs et Peaux ne vient en 1931 qu'au septième rang des industries départementales. Fougères incluse, ce secteur emporte la première place (6). Ainsi se dégage la seconde particularité de la ville : une production très faiblement diversifiée (rien à voir avec la marquetterie d'industries rennaises !). Cependant, il serait abusif de parler de mono-industrie, ce serait oublier les 200 ouvriers de la verrerie de Laignelet (5) et négliger l'exploitation des carrières et des mines voisines de Fougères (7).

Dernière singularité : les structures de l'industrie.

Si dans 96,8% des établissements d'Ille-et-Vilaine, le nombre des salariés oscille entre 0 et 5, l'effectif moyen d'une entreprise fougéraise atteint 112 employés. Certes, il ne s'agit que d'une moyenne qui gomme des distorsions patentées. Peu de points communs en effet entre l'usine Morel et Gâté et la petite boutangerie où le patron opère seul avec son commis. Néanmoins, leurs salariés ont en commun le même statut et partagent le même mode de vie.

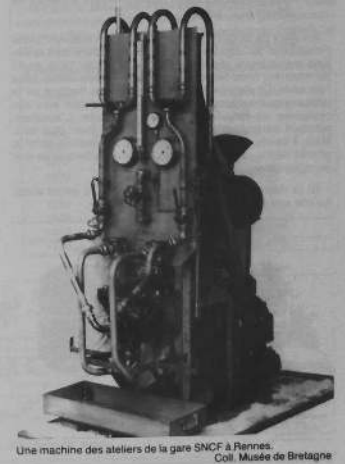
Est déclaré ouvrier tout homme qui exerce un travail manuel ou mécanique en monnayant ses capacités de travail contre la perception d'un salaire, généralement modique.

Mésaventure burlesque, bénigne et vite oubliée ou drame aux répercussions cinquantales, objets de conflits et de confuses procédures juridiques ou pas même déclaré, l'accident du travail, par sa fréquence, appartient pleinement à l'univers quotidien de l'ouvrier.

Selon la définition officielle en vigueur dans les années 1930 et rappelée en novembre 1933 par le **Travailleur Unitaire** (8), est tenu pour accident du travail tout incident « Supposé produit par le fait ou à l'occasion du travail, dans le temps, sur les lieux et sur le chemin du travail ». Convention d'une clarté artificieuse : l'établissement des faits s'accompagne souvent d'âpres discussions et cette clause donne lieu à des interprétations bien divergentes. De ces incertitudes et de ce flou, l'impression des déclarations d'accident se fait l'écho.

1 - Des déclarations empiriques

Prévue par la loi du 9 avril 1898 modifiée par celle du 22 mars 1902, la déclaration d'accident est effectuée auprès des services municipaux de la ville. Le but de ce formulaire-type (reproduit ci-contre) : certifier l'enregistrement de la déclaration, Gages d'authenticité : la signature au bas de l'acte, du maire et la griffe de l'un des trois médecins qui se partagent le marché des accidents du travail. En dépit de ces prescriptions et de son caractère officiel, la déclaration ne se fait pas nécessairement en bonne et due forme



Une machine des ateliers de la gare SNCF à Rennes. Coll. Musée de Bretagne

Des retards dans les déclarations

Voici mesurés, pour l'année 1935, les décalages entre la date de survenance de l'accident et le jour de sa déclaration.

le jour même ou le lendemain	de 2 à 7 jours plus tard	de 8 à 14 jours	15 jours	indéterminé
29,2%	63,3%	3,3%	1,5%	2,7%

Pas même un accident sur 3 est signalé le jour même ou le lendemain de son intervention.

Comment interpréter ces atterroissements ? En l'absence d'une documentation explicite à cet égard, seules quelques hypothèses peuvent être émises.

- o les services municipaux n'accueillent peut-être pas le public tous les jours ouvrables de la semaine (ce qui paraît quand même étonnant pour une ville de l'importance de Fougères). Cette présomption se vérifie lorsque l'accident survient en fin de semaine ou dans les temps plus tumultueux des fêtes de fin d'année.
- o hésitations à s'acquiescer des formalités par méconnaissance des modalités à suivre ou crainte de se perdre dans des complications administratives ?
- o dans les cas non urgents, indisponibilité du médecin à examiner le malade sur le champ et poursuite du travail après l'accident ?
- o expectative due à la marge de temps accordée par une disposition législative pour la communication de la déclaration aux autorités judiciaires ?
- o enfin, dans le prolongement de cette idée, mais plus cynique, l'amortissement du délai prévu et le souci de "rentabiliser" la démarche... dans l'attente d'un regroupement de plusieurs affaires ? Le 3 juillet 1935, par exemple, l'ingénieur Voyer de la ville fait enregistrer deux accidents respectivement survenus les 28 juin et 1^{er} juillet.

En Avril de la même année, huit jours s'écoulaient avant l'inscription au registre municipal d'un incident dont la victime est un jeune chaussonnier. Le 12 janvier 1935, en fin de matinée, chez Moril et Gâté, une femme tombe dans l'escalier. Le diagnostic décelé une double fracture de la jambe gauche. Quarante jours d'immobilisation sont nécessaires au rétablissement de la patiente. L'accident, pourtant sérieux, n'est déclaré que trois jours plus tard. Mais, il semble difficile de dégager des corrélations entre la gravité de l'accident et la promptitude ou la lenteur de son enregistrement.

Si la déclaration tardive n'est pas rare, il arrive aussi qu'elle soit erronée ou carrément inexistante.

TELEPHONE N° 27



Vices de déclaration et sous-déclaration

Par la force des choses et de toute évidence, les déclarations non-effectuées échappent à notre connaissance. Cependant, témoins d'une négligence jusqu'au-boutiste : les observations de Louis Grillet, Inspecteur départemental du Travail. Ce dernier donne, dans son rapport de 1934 (9), des chiffres encourageants, comparés à ceux de l'année précédente. On noterait une chute de 4,5% (soit 201 unités) du nombre des accidents du travail entre 1933 et 1934. Mais, toujours selon la même source, cette diminution sensible tient à l'incurie de 270 communes qui n'envoient aucune déclaration à l'Inspection du Travail. Malgré la répétition d'avertissements et d'incitations en tous genres, le laisser-aller persiste : chaque année cet organisme réitère les mêmes plaintes.

Un autre phénomène contribue à atténuer la réalité : l'Inspection du Travail n'est pas systématiquement avisée de la fondation d'entreprises. Dans son rapport du 22 juillet 1932, Louis Grillet demande de faciliter le fonctionnement de son service en (lui) faisant connaître les établissements nouvellement créés et dont il ignore trop souvent l'existence parce que les industriels ont négligé de faire leur déclaration d'ouverture à l'Inspection du Travail. A la veille de la guerre, son successeur formule les mêmes vœux... pieux. Or, sans déclaration ou muni d'un certificat douteux ou incomplet, la victime ne peut prétendre à aucun des droits - au demeurant maigres - concédés par les lois sociales. Il suffit de peu de choses pour que les faits deviennent aisément contestables. C'est le cas si, par comble de malchance, l'incident se produit à l'insu de témoins. Ainsi, le 9 mai 1935, à 9 heures à la gare de Fougères, un sous-chef de brigade d'ouvriers est atteint à l'arcade soulevée par un poinçon qui s'est brisé. Personne n'assiste à l'accident : la déclaration s'effectue "sous toute réserve des droits du Réseau de Chemin de Fer".

Poursuivant en décembre 1933 la série d'articles entreprise en octobre sous le titre "sachons faire respecter nos droits", le Travailleur Unitaire met en garde ses locuteurs et les invite à la plus grande vigilance.

"Parfois les accidents sont contestés et même rejetés. Cela provient de ce que la victime choisissant mal son médecin, s'adressant à un docteur ignorant les roueries des compagnies d'assurances, laisse établir un certificat initial prêtant à confusion par son imprécision. Par exemple : lorsqu'il y a coupure, écorchure, égratignures infectées au contact d'agents extérieurs, il ne faut pas admettre un certificat parlant de "déraillement" ou dans le cas des cimentiers qui ont toujours les mains plus ou moins nettes de "gale de ciment" ou encore "d'eczéma" pour infection charbonneuse d'un ouvrier travaillant les peaux..."

Les maladies professionnelles posent les problèmes les plus épineux. Chercher à démontrer que les origines d'une affection sont étroitement liées aux conditions d'exercice ou de réalisation d'un travail est susceptible de donner lieu aux acrobaties et aux "fraudes" verbales les plus audacieuses.

Entre 1931 et 1938, seule trois maladies professionnelles sont en moyenne déclarées chaque année en Ille-et-Vilaine. Il est fort probable que les chiffres minimisent largement la réalité. Malgré cela, ils sont édifiants !

En-tête de lettre de l'usine Girault et Sicard (AMF 7 2 Q 43, 1932)

2 - Pour une approche des accidents

Des accidents quotidiens

De 1931 à 1938, survient en moyenne chaque jour à Fougères près d'un accident du travail. Ce taux est confirmé pour la seule année de 1935. Au delà des inflexions statistiques, des indices de tout autre nature soulignent la **permanence de cette menace**. Des articles

AUTOUR D'UN ACCIDENT

Un accident mortel vient encore d'avoir lieu aux ateliers de Rennes démontrant une fois de plus l'insouciance du réseau pour sauvegarder la vie des travailleurs. Nos chefs chercheront encore parmi les ouvriers le responsable de cet accident, mais nous, nous disons tout de suite que la responsabilité incombe nettement au réseau. Depuis longtemps déjà notre organisation antiregime proteste énergiquement contre le manque de sécurité pendant le travail de nos camarades des sections Wagons et Voitures.

Dernièrement encore, un camarade temporaire fut victime d'un accident qui aurait pu provoquer la mort. Celui-ci était dû à une des phases de rationalisation (maximum de travail dans minimum de temps) pour économiser quelques centimètres d'heure le réseau néglige la plus élémentaire sécurité.

Mais revenons au fait, notre camarade fut tamponné par un véhicule lancé du chariot sur une voie nouvellement mise à la disposition des ouvriers pour effectuer leurs travaux. Dans quelle catégorie se trouve cette voie ? (Voie de garage ou de manœuvre) nul ne saurait le dire ! Pas même le réseau qui fera tout son possible pour dégager sa responsabilité. Déjà sur l'Ouest-Eclair, journal bien pensant, celui-ci indique, que notre camarade avait omis de se protéger à l'aide d'un drapeau rouge, nous répondons à cette anecdotique, qu'aucun travail et qu'aucune manœuvre ne pourrait s'effectuer, si nous appliquions strictement les règlements ; en effet, celui-ci indique ; nul ouvrier ne devra travailler à un véhicule qui peut être rejoint par un autre, sur une voie de manœuvre ou tout autre voie, or malgré ce règlement, les manœuvres s'effectuent sur toutes les voies, même sur les voies de garages et ceci en raison peut-être de l'exiguïté des ateliers. Mais, le réseau qui viole ainsi les règlements du fait, que, c'est lui qui commande ces manœuvres, donne-t-il en retour, aux ouvriers toute sécurité à laquelle ils ont droit ? Nous disons : Non !

Extrait de la Sirene Rouge (Mars 1930)



En-tête d'une feuille ouvrière.

FEUILLE DE PROPAGANDE EDITEE PAR LA CELLULE COMMUNISTE DES CHEMINIERS DE RENNES.

d'accords collectifs de travail la reconnaissent expressément : la conscience de fortes probabilités d'accident suscite l'octroi de primes de risque (ces dernières sont négativement générées mais le principe en est admis). Pour l'installation de paratonnerres et d'antennes de T.S.F., pour des travaux d'illumination à plus de 8 mètres de haut, est allouée aux ouvriers des industries électriques de Rennes, une indemnité horaire d'un franc (10). Semblablement, leurs collègues du bâtiment malouin et fougérois (11) bénéficient d'une majoration de leur salaire de 10% pour le dégroupement et la démolition d'égouts, le creusement de puits et de fosses d'assainement, de 50% pour des travaux effectués dans l'eau.

Avoué de la réalité du danger, l'attribution de gratifications est un moyen habile de favoriser l'acceptation des risques. Néanmoins, elle ne les limite en rien.

Aussi, l'obsession de l'accident du travail acquiert-elle droit de cité parmi les préoccupations primordiales des ouvriers. Leur presse - dont la Sirene Rouge - consacre de larges rubriques à ce sujet. A Rennes, les bibliothèques de la Maison du Peuple et de la Bourse du Travail abritent en leurs rayonnages de volumineux recueils de documents sur les accidents du travail. Complément d'études menées par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Prévoyance Sociale ou par le Bureau International du Travail à Genève, ces textes développent des questions de jurisprudence, préconisent l'attitude à adopter, les démarches à entamer en cas de refus de soins, de responsabilité patronale...

Assimilé à une infortune régulière et massive, l'accident du travail constitue un souci pour les ouvriers, les employeurs, les services publics (Inspection du Travail). Cependant, la mobilisation contre ce fléau n'apparaît pas suffisamment efficace pour le faire reculer avec succès.

L'illusion d'une résorption

Les données du tableau 2 suscitent une interrogation : que penser de la diminution du nombre des incidents de 40 points pour la seule ville de Fougères entre 1931 et 1938 (abstraction faite des variations intermédiaires) ? Cette compression pourrait s'expliquer - au moins partiellement - par les effets des semonces de l'Inspection du Travail... si elles ne restaient pas le plus souvent infructueuses.

Évolution du nombre d'accidents du travail déclarés

Années	Fougères	Ille-et-Vilaine à l'exclusion de Fougères (12)
1928		125
1931	100	100
1932	66	102
1933	75	90
1934	73	86
1935	72	94
1936	82	91
1937	84	85
1938	60	85



Une affiche de la CGTU

(In Affiches et luttes syndicales de la CGT, Éditions du Clavier 1978)

Plus saisissantes encore : des bribes de l'accord conclu le 13 septembre 1932 entre délégations patronales et ouvrières de l'industrie de la chaussure (15).

"Lorsque la moyenne/base de production ne sera pas atteinte dans une semaine, on refera la moyenne sur la quinzaine en comprenant la semaine suivante. Si la moyenne n'est pas encore atteinte, le ou les coupeurs responsables du manque de production recevront un premier avertissement. (Si le rythme n'est pas rattrapé, ils seront passibles d'une sanction...")

Tout est rigoureusement chronométré : le barème adopté prévoit l'exécution d'un centimètre de remplissage simple en 0 minute 33 centièmes.

Plus important lorsque les activités économiques vont bien, le nombre des accidents du travail pourrait être réduit : il suffirait de respecter les dispositions recommandées par l'Inspection du Travail.

Ce service a d'ailleurs une efficacité très limitée. L'étendue du ressort de Rennes entrave la régularité des visites des établissements industriels. Avec, au début des années 1930, l'arrivée, en France, de la crise économique, un **nouveau risque s'introduit**. Intrinsicquement lié au travail, tendant à devenir universel, il consiste en la **perte de l'emploi**. A son tour, cette menace devient expresse.

A.E. Murgier

A suivre : le chômage dans l'industrie fougéraise.

NOTES

- 1 - Recensement INSEE. En 1921, 86% des hommes actifs du département se consacrent aux travaux agricoles, 33% en 1936, encore 50% en 1946.
- 2 - ADIV 50 M 8. Enquête sur la population ouvrière lors de la dernière crise de chômage.
- 3 - INSEE Rennes.
- 4 - On en trouvera une illustration dans le Pays de Fougères n° 56, p. 4.
- 5 - **Illustration Économique et Sociale**, Supplément au numéro d'août 1955, INSEE Rennes.
- 6 - Résultats statistiques du recensement de 1931.
- 7 - Sur la venime de l'agreste, consulter le **Pays de Fougères** n° 10, p. 6 et 7, sur les ressources minières, le **Pays de Fougères** n° 19, article de F. Leblond.
- 8 - Organe de la CGTU publié à Rennes de 1929 à 1935.
- 9 - Rapports annuels de l'Inspection du Travail sur la situation de l'industrie en Ille-et-Vilaine et P. V. des sessions du Conseil Général ADIV.
- 10 - ADIV 58 M 75. Convention collective de travail.
- 11 - Respectivement ADIV 58 M 72. Convention Collective conclue le 13.03.37 et ADIV 17 18. Convention Collective conclue le 6.03.37.
- 12 - Le dérogement administratif obtenu par les services de l'Inspection du Travail rattache la ville de Fougères et deux cantons limitrophes à la section de Laval.
- 13 - AMP. Répertoire de délibération du Conseil Municipal, séance du 23.12.1936.
- 14 - ADIV 17 15 Lettre de l'inspecteur départemental du Travail à Laval au Sous-Préfet de Fougères le 25.08.1936.
- 15 - AMP 57 F 42. Contrat de coupe et de peaufine.

Aspects de la vie religieuse sous l'ancien régime

LIEUX DE CULTE ET CULTES DES SAINTS à Saint-Aubin-du-Cormier XVI^e-XVIII^e siècles

(suite)

2^e PARTIE : LES CONFRÉRIES, MANIFESTATION DE LA VITALITÉ DE LA VIE RELIGIEUSE

par Jérôme Cucarull

L'existence de confréries dans une modeste bourgade comme Saint-Aubin est un **signe de la vitalité de la chrétienté** à l'époque moderne. Leur implantation est en effet un des critères qui permet de mieux apprécier la foi d'un diocèse ou d'une paroisse, dans la mesure où elles reflètent des démarches spirituelles que n'imposaient pas les commandements de l'Église. Elles éclairent alors la profondeur de la foi (1).

La mission de ces confréries était "de faire connaître, admirer et adorer plus parfaitement l'amour sans bornes de notre Seigneur Jésus-Christ (qui) enverra ceux qu'il a rachetés au prix de son sang pendant le temps de leur pèlerinage en ce monde, par sa présence réelle, actuelle et personnelle sous les espèces eucharistiques et les desirs exprimés qu'il a de se communiquer à eux par de saintes et fréquentes communions (2) afin d'entretenir parmi ceux qui participent à la même nourriture spirituelle, par la perception réelle et véritable de son corps et de son sang l'amour fraternel, qu'il leur a recommandé dans la communion des saints, ils ne peuvent douter qu'il ne soit agréable à Dieu et très utile aux vœux des confrères et sœurs qui s'y feront inscrire" (3).

Au XVII^e siècle, 302 confréries ont été recensées dans le diocèse de Rennes (4), soit 1,2 par paroisse.

- Confréries érigées avant le XVII^e siècle 13
- Confréries d'agonisants 37
- Confréries mariales ou du Rosaire 118
 - o Divers 12
- Confréries histologiques et théologiques 42
 - o du Saint Sacrement 28
 - o Divers 14
- Confréries de saints 44
- Divers 8

A Saint-Aubin nous avons la répartition suivante :

- église Saint-Malo de Bècherel
 - o confrérie St-Malo
 - o confrérie Notre-Dame
 - o confrérie St-Sébastien
- chapelle ducale :
 - o confrérie du Rosaire
 - o confrérie du St-Sacrement
 - o confrérie des Défunts (5)

Le nombre des confréries ayant existé à Saint-Aubin pendant trois siècles paraît surprenant (6), montrant la force de l'encadrement de ses paroissiens.

Deux périodes de création se distinguent à Saint-Aubin. La première se déroule pendant la seconde moitié du XVI^e siècle avec la fondation des confréries Notre-Dame de l'Assomption (1553), Saint-Sébastien (1553) et Saint-Malo (1591), mouvement peut-être lié avec les débuts de la réforme catholique. La seconde vague se situe à la fin du XVII^e et dans la première moitié du XVIII^e siècle. La confrérie du Rosaire fut érigée le 6 février 1698 "au maître autel de la chapelle au Duc" par frère Dominique Guyomar, prieur de Bonne Nouvelle (7).

Souvent une confrérie est créée ou enrichie à la suite d'un legs fait par testament, comme celui du prieur de Saint-Aubin, le 6 septembre 1728. Le plus significatif est celui de "La Hermieux", daté du 3 mars 1712, origine lointaine de la création de la confrérie du Saint-Sacrement (8) : "Je donne et lègue, pour avoir effet le jour de mon décès, la somme de 600 livres une fois payée par mes héritiers, ou la rente d'icelle à leur option, pour contribuer à la fondation du Saint-Sacrement qui doit être instituée en l'église et paroisse de Saint-Aubin-du-Cormier et jusqu'à l'établissement de la dite confrérie, ou même à défaut d'icelle la rente de la dite somme de 600 livres sera employée chacun en cent messes basses dans l'église de Saint-Aubin à raison d'une messe par semaine, pour le repos de mon âme, de mes père et mère et autres de mes parents". L'idée était dans l'air mais il faudra attendre onze ans pour qu'elle se réalise : "Exposant qu'ayant depuis long temp formé le pieux dessein de faire ériger dans la chapelle ducale dudit Saint-Aubin du Cormier une confrérie du très Saint-Sacrement de l'autel, il en trouve aujourd'hui le moyen par les secours que veut bien lui donner le sieur Jan Le Moyné, marchand audit Saint-Aubin, lequel donne et lègue à perpétuité une maison de vingt livres de rente et plus, pour aider à l'établissement et dotation de ladite confrérie. Son exemple portera sans doute plusieurs autres personnes à contribuer à l'entretien et à l'augmentation de ce pieux établissement" (9).



La procession permet l'extériorisation du culte.

Celle-ci, qui date du début du XX^e siècle, rappelle les manifestations de la foi vécue sous l'Ancien Régime.

Les confréries, dans leur ensemble, investissent une large part de leurs activités autour de la mort, car le but principal était, pour l'individu, de s'assurer une bonne mort, étant entendu que bien mourir, c'était quitter ce bas monde muni des derniers sacrements. La fraternité, moteur de la confrérie, se focalisait autour du macabre, ce qui n'est pas étonnant puisque c'était un des thèmes traumatiques de la pastorale de la peur¹⁶. Par le port du Saint-Sacrement à l'agonisant, la prière de tous les confrères pour leurs disparus, se nouaient les liens fraternels. Ils donnaient lieu à des services pour chaque confrère, et des grand'messes solennelles. Autour de la mort, la confrérie consolidait son unité ; en cela elle se définissait comme un groupe spécifique.

Les indulgences, moyen de la politique des confréries

Un des moyens les plus utilisés par les confréries pour attirer les fidèles en leur apportant les espérances d'un salut quasi certain, était l'octroi d'**indulgences**, c'est-à-dire la rémission accordée par le pape de la peine temporelle due aux péchés pardonnés. Les confréries se bâtaient une réclame par leur biais. Elles en étaient inégalement pourvues, ce qui explique l'acharnement avec lequel elles harcelaient les autorités religieuses pour en obtenir. Ainsi, à Saint-Aubin, la confrérie du Saint-Sacrement fut enrichie par le pape Innocent XIII en 1723, d'*"indulgences plénières (accordées) aux confrères et sœurs de ladite confrérie, tant à ceux qui y sont déjà inscrits, qu'à ceux qui le feront dans la suite, lorsqu'ils seront à l'article de la mort, pourvu qu'ils soient pénitents, confessés et communiés, en cas qu'ils le puissent faire, ou en cas qu'ils ne le puissent, pourvu que contrits ils profèrent de bouche, ou ne le pouvant, ils invoquent du moins de cœur le Saint Nom de JESUS"* (17).

Si l'on se rappelle que c'est l'abus de la prédication d'indulgences détournées de leur but qui détermina en 1517 la "révolte" de Luther, l'exemple de Saint-Aubin montre que la réforme catholique n'avait pas diminué leur importance.

Les confréries de Saint-Aubin prouvent, comme partout ailleurs, la **puissance de ferveur au XVIII^e et au début du XVIII^e siècle** avec les dominantes du Rosaire et du Saint-Sacrement. En ce qui concerne la dévotion du Rosaire, il ne faut pas négliger le fait que Rennes était un des pôles principaux de son développement dans le diocèse, Saint-Aubin ressentant évidemment directement cette influence. Cet encadrement strict fut d'ailleurs fructueux puisque la paroisse fournit de nombreux prêtres, tel Anne-Joseph Sourdain, qui fut recteur de Montreuil des Landes de 1757 à 1782.

En guise de conclusion : une invitation au voyage

La vivacité de la religion à Saint-Aubin-du-Cormier au XVIII^e siècle ne doit pas cacher l'essentiel : le repli sur les campagnes, un **début de déchristianisation**, du moins dans certains quartiers des grandes villes (18).

L'Ancien Régime n'est pas un terme pour l'étude de la vie religieuse mais il est certain que la Révolution française marque une coupure importante. À la fin de l'année 1793, l'église paroissiale fut totalement dévastée par les sans-culottes et le culte cessa d'être célébré. La chapelle Saint-Antoine disparut en 1790. De même pour les confréries, la Révolution marque une cassure : l'article 1^{er} de la loi du 18 avril 1792 les abolit. Pour certaines cette loi ne fut d'ailleurs que le coup de grâce. "Il y eut sans doute des exceptions : plus d'une confrérie survécut à la Révolution, mais la plupart, en 1789, n'attendaient qu'un choc pour mourir" (19).

Cependant, à partir de 1798, le culte fut à nouveau célébré dans l'église paroissiale. Comme la population augmentait rapidement (+56% de 1800 à 1896), l'édifice devint trop petit. Aussi la paroisse décida de construire une nouvelle église, inaugurée le 21 septembre 1902, alors que l'ancienne fut abattue, seule la tour restant intacte. Ainsi disparaissait une page de l'histoire de Saint-Aubin.

Derrière ces mots, il reste des choses palpables, des vestiges. Ainsi serez-vous impardonnable en flânant dans les rues de Saint-Aubin ou aux alentours de la cité, de ne pas jeter un regard intéressé sur la tour qui se dresse en

défiant les ans sur la place Veillard ou sur les quelques bases de murs cachées par la végétation, derniers restes, au lieu-dit Becherel, de l'église Saint-Malo.

Jerôme Cucarull.



Autre activité des confréries, l'érection de croix semblables à celle-ci.

NOTES

- 1 - Sur les aspects théologiques de cette recherche voir Delumeau (Jean), *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, 1971, p.219.
- 2 - A la suite du concile de Trente (1545), on assiste à une revalorisation des Sacraments. La communion devient peu à peu pratique courante de la foi.
- 3 - Lettre de Pierre Aubert, prêtre, recteur de Saint-Aubin, à l'évêque de Rennes, 26 octobre 1723, ADIV G.558.
- 4 - Catherine Janet, les confréries de dévotion dans le diocèse de Rennes (XVII^e-XVIII^e siècles). *Piété et spiritualité* (I de l'État au quotidien, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 87, 1980, n° 3, pp. 481-491. Ce site est en sous-entente dans une proposition non négociable. Ainsi il ne peut pas en compter les confréries de Saint-Aubin.
- 5 - Il n'est pas certain que, malgré sa désomation, ce soit une confrérie. Il est possible qu'il s'agisse d'un emploi abusif du terme confrérie et d'une confusion avec ce que l'on désigne par bonne dénomination des confrères, dont quelques traces sont conservées pour Saint-Aubin (ADIV G.557) et qui désignent des caves destinées à pouvoir aux funérailles. La meilleure preuve en est que dans plusieurs paroisses du diocèse nous trouvons la présence distincte d'une confrérie des Agonissants et d'une confrérie des Défunt.
- 6 - En particulier si l'on consulte les travaux de Catherine Janet qui donne des points de comparaison par rapport à l'ensemble des paroisses du diocèse de Rennes.

- 7 - *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tome 5, p. 743 et ADIV G.560, 1689.
- 8 - Tous ces documents proviennent des ADIV, liasse G.560.
- 9 - Lettre du recteur de Saint-Aubin à l'évêque de Rennes, 04/08/1689.
- 10 - ADIV G.560.
- 11 - Dont un prêtre, deux chapelains, un homme "en partie fondé" et une femme "principale fondatrice".
- 12 - Sur cette notion, voir Michel Lagrée, *Mentalités, religion et histoire en Haute-Bretagne. Le diocèse de Rennes 1815-1848*, p. 40.
- 13 - ADIV G.560.
- 14 - Michel Lagrée, *Religion vécue et culture populaire aux XVII^e et XVIII^e siècles*, in Jean Delumeau (ed.), *Le diocèse de Rennes*, Paris, 1979, p. 148.
- 15 - Nous possédons quelques fragments des *impres* de cette heure pour les années 1655 à 1731.
- 16 - C'est l'expression qu'utilise Jean Delumeau, in *Le péché et la peur, la culpabilisation en Occident XIII^e-XVIII^e siècles*, Paris, 1993, p.321.
- 17 - ADIV G.558.
- 18 - Sur l'évaluation de la déchristianisation en Bretagne à cette époque, on pourra lire avec profit : Guy Devalley (sous la dir. de), *Histoire religieuse de la Bretagne*, pp. 161-167.
- 19 - M. Jouis-Lambert, la pratique religieuse dans le diocèse de Rouen de 1707 à 1789, *Annales de Normandie*, 1955, p. 41.

Mémoires de la Résistance

Avant qu'il ne soit trop tard :

Sauver de l'oubli les derniers souvenirs des Résistants et Déportés

Dans le cadre de la publication des témoignages recueillis à la mairie de Fougères par la commission extra-municipale "Mémoire des Déportés et Résistants" voici le témoignage de Georges Boivent, ancien fougérais, marié à une fougéraise, déporté à Neuengamme. Il réside maintenant à Laval.

Malgré un état de santé très déficient il a tenu à apporter une très grande contribution à nos travaux par des envois très détaillés avec de nombreuses photos et de nombreux documents. Son témoignage de grande valeur fera l'objet de deux articles 1^o Résistance

2^o Déportation

Voici donc la première partie :

TOUTE UNE FAMILLE DANS LA RÉSISTANCE : LA FAMILLE BOIVENT

C'est à FOUGÈRES, dans le mouvement FRONT NATIONAL, et F. T. P. F., sous les ordres du Ct-Louis PETRI, à partir de juin 1942 que ma famille : BOIVENT habitant 5 rue Brizeux à FOUGÈRES, portera son action de Résistance à l'ennemi, jusqu'au 9 juin 1944, puis par la suite grâce à l'action de mes deux sœurs Jeanne et Georgette, qui feront le siège du Surveillant Chef de la prison de FOUGÈRES avec sa femme, les obligeront à relâcher ma mère : M^{me} BOIVENT Jeanne, seule détenue Résistante, restée internée : "tous les autres (hommes et femmes droit commun) ayant été libérés après le bombardement du 8/9 juin". Après leurs réussites, mes deux sœurs rejoindront le 9 juin avec ma mère, les Maquis du Nord-Mayenne où le Ct PETRI a déplacé une partie de ses hommes-combatant, et femmes de liaison. Ceci jusqu'à la Libération de notre région fougéraise, et lavalloise, où Georgette fera partie de l'Etat-Major F.F.I. avec le grade de Sous-Lieutenant, jusqu'en janvier 1945.

Mon père et moi-même arrêtés avec ma mère le 3 février 1944, ne connaissons pas le débarquement Allié, ni le maquis Mayennais ! A cette époque, le 6 juin, nous nous trouvions tous les deux dans un terrible transport vers les bagnes nazis (je passerai la frontière Franco-Allemande le 4 juin 1944, jour de mes 18 ans)... et le 9 juin, jour où ma mère et mes sœurs rejoignent le maquis, je serai avec mon père au terrible camp de NEUENGAMME, près d'HAMBOURG, 1^{er} camp, et début de l'Univers Concentrationnaire. Nous assisterons justement ce 9 juin, à la pendaison en musique de 3 jeunes soviétiques... sur l'air de "Les Lilas Blancs"...

Après l'arrestation de leur père, leur mère et leur frère, Jeanne et Georgette continueront à héberger Loulou PETRI, ses adjoints, et comme avant, bien d'autres camarades du groupe, jusqu'au 9 juin 1944 ; ainsi que des libérés de la prison de VITRÉ, entre autres René PELE, LE HELGOUARCH, etc. Mon père et moi resterons internés à FOUGÈRES jusqu'au 5 mai 1944, ce jour-là nous serons transférés à RENNES (sans doute à cause de la Libération de la prison de VITRÉ quelques jours auparavant), nous ne resterons que quelques jours : du 5 au 9 mai.

Entre ces deux dates, il y a un Dimanche, c'est, je crois, important à rappeler ; à BRUZ, petite commune voisine, c'est le jour de sa communion solennelle ; ce jour-là, justement, BRUZ sera bombardée, d'après les échos recueillis à la prison, il y aura de nombreux morts et blessés, dont des jeunes pour lesquels c'était jour de fête...

SOUVENIR INOUBLIABLE.

Ensuite, avec mon père, nous sommes transférés à la prison d'ANGERS, du 9 au 27 mai, atteint d'une forte asthénie de la DÉPORTATION, je ne me souviens pas comment, par quel moyen, j'ai fait ce court transport, RENNES-ANGERS !!!! Des noms (peu) sont restés dans ma mémoire, hormis une partie des camarades hébergés chez mes parents.

Après, avec mon père, ce fut le transfert en wagon normal (3^e Classe) numérotés 2, par 2 et avec nos gardes allemands, ce fut COMPIÈGNE du 29 mai au 4 juin 1944, puis NEUENGAMME. (Vous pouvez constater que partis le 27 mai d'ANGERS, nous n'arriverons que le 29 au camp de COMPIÈGNE).

Mais, il fut pour moi, d'un grand secours, en effet j'étais atteint d'une gale-surinfectée et jamais soignée, recouvert de pus sur tout le corps... Je ne saurais expliquer pourquoi, mais GOUÉZIN avait avec lui un nombre incalculable de torchons, il les déchirait en bandes, et pendant 3 semaines fit mes pansements, j'étais transformé en "MOMIE" ; à cette époque j'avais 17 bandes sur moi... Je dis bien, 17.

Les 5 jours au soleil de COMPIÈGNE me sauvèrent la vie. Le 4 juin au départ du camp, seuls restaient 4 ou 5 endroits qui suppuraient encore.

Notre convoi arriva à NEUENGAMME le 7 juin 1944 "soit 76 heures de transport".

Concernant la prison d'ANGERS, où nous fûmes tous les deux interrogés brutalement, mais non torturés, il faudrait signaler le fait suivant : Dans notre cellule nous étions 4, avec nous un jeune F.T.P.F. de MORLAIX : LELUC, ce brave et jeune garçon, ayant tout juste passé ses 20 ans, était condamné à mort. J'ai appris seulement ce printemps 1986 qu'en effet, il fut fusillé ; je dois rendre visite à son frère Eugène, qui habite toujours MORLAIX. Le 4^e interné fut pour mon père et moi, une grande surprise, il s'appelait GOUÉZIN, tailleur rue de la Forêt à FOUGÈRES. Vous comprenez certainement notre surprise !!! GOUÉZIN fut déporté et eut la chance de rentrer au Pays, il mourut des années... plus tard.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE MA MÈRE : BOIVENT Jeanne née en 1902

Avec son mari, elle héberge les groupes PETRI, ses adjoints, et quelques-uns des hommes de son groupe ; elle a accueilli aussi une ou deux fois André LE PERSONNIC, appartenant au FRONT NATIONAL. C'est lui qui mit en place et prit les repères et contacts nécessaires (avec quelques hommes que Loulou PETRI lui avait confiés pour l'aider dans ses tâches) pour préparer les futurs maquis du NORD MAYENNE. Ma mère hébergea aussi des réfractaires. L'équipe arrivait le samedi soir, et repartait le lundi matin ; quelquefois aussi dans la semaine ; lorsqu'ils étaient nombreux, 7 ou 8, certains allaient coucher dans l'échappe de chaussures que mes parents tenaient rue de la Forêt. Quant à notre cave, la porte donnant directement sur le trottoir permettait de faire entrer au plus vite avec leurs vélos nos amis que nous guettions. Parfois, nous devions enjamber les vélos avec difficulté suivant le nombre de garçons qui arrivaient. Dans les maquis Nord-Mayenne, elle eut le rôle de garde d'armes, et suivit le groupe PETRI dans ses déplacements avec ses deux filles.

Voici le texte de la lettre que lui adressa le Colonel BUCKMASTER, Chef des S.O.E. (spécial opération exécutive) ; en fait, chef des Réseaux Anglais de renseignements, de sabotage, de transmission, pour l'Europe occupée. (Ceux-ci ne prirent contact avec la Résistance française qu'au début de 1944 (janvier ou février) ; ceci à titre indicatif.

Madame BOIVENT à FOUGÈRES.

Nous qui savons combien vous avez souffert, et ce que vous avez enduré pendant quatre longues années d'occupation, par un ennemi barbare, et qui malgré ses souffrances morales et physiques, avez fait preuve d'un courage et d'une énergie exemplaire.

Nous, qui avons eu l'honneur d'être associé à vos travaux qui ont si largement contribué à la LIBÉRATION de votre beau PAYS, voulons vous dire notre admiration, notre respect et notre profonde gratitude.

VIVE LA FRANCE, VIVE LES ALLIÉS.

Signature : Colonel BUCKMASTER.

(ce rapport est fait de mémoire, car il est égaré)



Madame Boivent
Ouest-France du 15-1-86 (édition Laval)

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE BOIVENT Georges, Père, né en 1901 à FOGÈRES, domicile 5, rue Brizeux à FOGÈRES.

A fait partie de la Résistance à partir de juin 1942.

Son domicile devient lieu de renseignements, et P.C. du Ct PETRI. Il ravitaillait groupes F.T.P.F. avec l'aide de sa femme, abrite et héberge à son domicile, nombreux réfractaires, et illégaux des F.T.P.F. et responsables de la Résistance, assure liaison entre différents groupes ; participe à la confection de bombes, et à plusieurs actions contre l'ennemi ; propagande, distribution de tracts, et journaux anti-allemands ; assure le service de renseignements.

Arrêté en Février 1944, il est déporté dans les camps de Concentration Nazi et n'a donné aucune nouvelle depuis. Fervent PATRIOTE, a apporté une aide généreuse et désintéressée à la RÉSISTANCE. Modèle de courage et d'abnégation, a supporté vaillamment les horreurs des camps d'EXTERMINATION.

Commentaire de Georges Fils : j'ajoute qu'il écrira le 1^{er} mai 1945, après sa Libération du 29 avril 1945 dans le Stalag X B de SANDPOSTEL où une partie du camp de NEULENGAMME fut repliée. Cette lettre envoyée par l'intermédiaire de la Croix-Rouge (je possède l'ORIGINAL) dit qu'il est enfin LIBÈRE des brutes nazies et qu'il rentrera sous peu. Malheureusement, il meurt du typhus le 10 mai avec des milliers de ses camarades de camp, dont son ami FARRARD de FOGÈRES. Ils mourront tous les deux à une heure d'intervalle... renseignement transmis par un ancien P.G.D. Je peux encore ajouter que de mon commando de FALKENSEE dépendant du camp de SACHSEN-HAUSEN, j'ai correspondu par courrier 4 ou 5 fois avec lui, de mon côté j'ai également reçu de lui 3 lettres et 1 carte (modèle camp de concentration où l'on ne pouvait guère s'exprimer, mais nous savions l'un et l'autre que nous étions encore vivant, j'ai reçu sa dernière lettre en janvier 1945), je peux encore dire qu'à mon arrivée en juillet 1944 à FALKENSEE, j'ai écrit une lettre à notre adresse à FOGÈRES, à l'intention de ma mère et de mes sœurs, celle-ci arriva à destination le 23 novembre 1944. Après le Débarquement du 6 Juin, rares étaient les camps d'où nous pouvions communiquer.

J'accompagnais mon père à LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT où, sur les instructions de LOULOU, nous allions récupérer des explosifs chez des personnes. Quant aux fréquentes absences de mon père, nous pensions, mes sœurs et moi, surtout à des actions de renseignements, ou des missions ou des contacts que lui demandait Loulou PETRI.

Mon père et ma mère recevront particulièrement les fins de semaines le Ct PETRI, ses adjoints, et des membres de son équipe de destruction, et d'action (tous illégaux).

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE BOIVENT Georges, Fils, né en 1926

Entré dans la RÉSISTANCE en juin 1942, dans le groupe F.T.P.F. de Loulou PETRI, à FOGÈRES, participa à la propagande anti-allemande en diffusant des tracts et journaux. Il participa à l'organisation de plusieurs groupes de jeunes, et recrutement des F.U.J.P.



Monsieur Boivent
Ouest-France du 15-1-86 (édition Laval)

C'était le repos de la semaine et les moments où se préparaient les futures activités du groupe. Mon père fournira même des chaussures lorsque ce sera nécessaire, étant installé rue de la Forêt (où couchèrent si souvent les compagnons de LOULOU), comme cordonnier et faiseur de chaussures neuves ; avec ma mère, ils travaillaient très dur et avaient 2 ouvriers. Nous "la famille" expédierions aux illégaux également des chaussures, du ravitaillement, des fausses cartes d'identité, des cartes de ravitaillement, des feuilles de tickets à des adresses que LOULOU nous procurait, (pour RENNES, DINARD, PARIS, et autres villes de France...). Vous verrez, dans les rapports de mes sœurs et de moi-même, ces activités plus en détail, entre autres, comment ma sœur Jeanne se procurait ce ravitaillement, indispensable pour les expéditions et l'accueil de garçons de 20 à 35 ans !

Participe aux opérations contre les troupes d'occupation par la confection de matériel de sabotage, par exemple : des boîtes-tôle qui serviront à la fabrication de bombes. Assure liaison avec les groupes du secteur de FOGÈRES, et apporte son aide pour l'hébergement des F.T.P.F. et réfractaires. Il est arrêté le 3 février 1944 avec son père et sa mère.

Avant d'entrer dans le groupe PETRI avec ma famille, ma tante Georgette BOIVENT habitant rue Beaumanoir à FOGÈRES, me fournit des tracts à distribuer début 1941, jusqu'à son départ dans l'illégalité suite aux arrestations faites à Fougères par la S.P.A.C.

Le dimanche précédant mon arrestation le 30 janvier 1944, il me semble que c'est ce matin là j'accompagne Pierre BRAGEUL, et Auguste HUART dit "ROGER" à BEAUCE (Mairie) où nous récupérons des cartes et feuilles de tickets d'alimentation. Je me souviens que j'ai passé le lundi un gros tas de feuilles de tickets de pain, chez M. et M^{me} GAUTRAIS, boulanger, rue Beaumanoir ; c'était entre nous un consentement tacite ; en contrepartie, nous avions du pain à volonté et pouvions également, lorsque cela s'avérait nécessaire, redemander un certain nombre de feuilles par la suite, pour assurer les expéditions avec le ravitaillement et les autres cartes. M. et M^{me} GAUTRAIS étaient de braves gens, cela aussi, était un rouage de la RÉSISTANCE, je tiens à les citer, ils sont toujours dans la mémoire de mes sœurs et dans la mienne.

Le même jour, un midi, un nouvel arrivant vient à la maison pour la 1^{ère} fois, il s'agit d'Édouard LEGOURD, mécanicien à ST-JAMES ; au bout d'un moment, il repart.

Dans l'après-midi, Loulou PETRI m'apprend que je vais accompagner un groupe qui comprend : LOULOU, JULIEN LAMANILEVE, et le nouveau Édouard LEGOURD. Nous partons dans l'après-midi à vélo en direction de ST-JAMES, où au passage nous prenons le frère d'Édouard ; Georges. Tous les 5, nous nous dirigeons toujours à vélo vers ST-HILAIRE-DU-HARCOUET. Il fait nuit lorsque nous arrivons. Julien qui habitait ST-HILAIRE avant d'être clandestin, désigne le garage où nous emprunterons une voiture, traction-avant ; Georges LEGOURD, mécanicien lui aussi, met la voiture en marche, et tous les 5 nous embarquons. Loulou guide Georges notre chauffeur, nous roulons pendant environ 20 à 30 minutes ; je ne sais toujours pas notre direction "sauf qu'il s'agit d'un collaborateur" ; la voiture ralentit et devant une grande maison isolée dans la campagne, nous nous arrêtons, il y a fête... Brusquement LOULOU demande à Georges de faire demi-tour : nous rentrons dit-il ! Il est nerveux, quelque chose d'imprévu sans doute ? Je pense aujourd'hui qu'en fait, je n'ai jamais su le motif de cette mission. Nous mettons nos vélos dans le coffre, nous laissons Georges LEGOURD à ST-JAMES, et arrivons à FOGÈRES. J'indique à Édouard une planque pour la voiture, j'ai pensé à 2 parisiens que je connais puisque je travaille dans la tôlerie-automobile chez André DELANOE, et que ceux-ci sont mécaniciens ; je crois me souvenir que l'un d'eux s'appelait GAMBÙ (ce garage était situé dans le bas du chemin Mélouin, une simple baraque en tôle).

Le lendemain, lorsque Édouard se présente pour reprendre et ramener la voiture à ST-HILAIRE, les gendarmes l'attendent ; ils ont trouvé la traction. Édouard LEGOURD est arrêté (je rappelle qu'il n'est venu qu'une fois à la maison) il dirige le mercredi les gendarmes chez mes parents 5 rue Brizeux à FOGÈRES. Perquisition, et affirmation d'Édouard de son passage dans la salle à manger où nous sommes tous réunis. Les gendarmes ayant probablement des doutes repartent et viendront le lende-



Georges
Ouest-France du 15-1-86 (édition Laval)

main jeudi midi avec un mandat d'arrestation pour ma mère, mon père, et moi, le frère de Georges LEGOURD est également arrêté. Par la suite, nous avons pensé qu'Édouard aurait pu prendre seul cette affaire d'emprunt de voiture, il ne risquait qu'une courte peine de droit commun, qui aurait été effacée après la Libération. Malheureusement, il n'en fut pas ainsi, je fus déporté avec mon père ; ma mère restera internée à la prison de FOGÈRES.

Édouard LEGOURD et son frère Georges furent aussi déportés.

En 1943, je fus avec mon père, récupérer dans une maison de LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT, des colis d'explosifs (Chéditte, du cordon bickford, et des détonateurs), je ne saurais en fixer la date exacte ; mais je sais que Loulou, avec des amis, recommenceront plusieurs fois ces récupérations.

Je participe au recrutement des jeunes pour les F.U.J.T., je n'ai à ce sujet jamais eu de contact avec Marie JOUAN, responsable de la région de FOGÈRES.

Je fais des boîtes-tôle qui serviront de bombes pour différents attentats (dans l'atelier d'André DELANOE où je travaillais), je remettais ces boîtes à mon père.

Je suis arrêté le 3 février 1944, et déporté dans les camps nazis.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE BOIVENT Georgette née en 1923

(+ quelques commentaires que j'ajouterais)

Entré dans la Résistance en juin 1942. Distribution de tracts et de journaux anti-allemands. (A part ma mère, nous en avons tous manipulé des tas. Ceci semble la facilité et pourtant ! que de risques !...)

Participe à l'envoi de colis et des papiers nécessaires à nos amis qui se trouvaient dans l'illégalité, réfractaire ; groupe F.T.P.F., interné polique ou résistant d'Ille-et-Vilaine, à RENNES, DINARD, etc. Puis PARIS, et autres grandes villes. Loulou PETRI nous donnait des instructions et adresses. Jeanne faisait les achats à ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT, tous les mercredis, et avec Georgette et moi, nous nous entraînaions pour les expéditions. Une grande partie de ce ravitaillement servait aussi à Loulou PETRI et ses hommes lors de leurs séjours à la maison. Nous étions parfois une douzaine autour de la table ! et quels gaillards !...

Le 9 juin 1944 rejoint avec sa mère et sa sœur Jeanne, les maquis du NORD MAYENNE du Cr PETRI à partir de ce moment, elle jouera un grand rôle, à la mesure de sa force de caractère. Elle sera agent de liaison entre les différents groupements. Elle traversera plusieurs fois les lignes ennemies avec sur son vélo un poste émetteur. Pour ST-CRISTOPHE-DE-VALAINS, ST-AUBIN-DU-DESERT, ST-MARS-DU-DESERT, LA BAROCHE-GONDOUIN, CHEVAIGNÉ-DU-MAINE, FOUGEROLLES-DU-PLESSIS, FOUGÈRES, ST-SAUVEUR-DES-LANDES, JAVRON.

Elle passera avec une camarade de liaison en mission, avec des postes émetteurs le Bourg de FOUGEROLLES-DU-PLESSIS, le jour où les allemands encerclent le village et arrêtent 18 PATRIOTES. Dans les différents maquis, elle participera aux parachutages. Sous-Lieutenant F.F.I., elle fera partie de l'Etat-Major de LAVAL. Elle quittera l'Armée en janvier 1945.

Conclusions de son RAPPORT : fervente Patriote, s'est dévouée au service de la Résistance et a donné un exemple de courage.

J'ai fait entrer dans le rapport d'activité de ma sœur Georgette, son action avec ma sœur Jeanne concernant les cartes d'alimentation, les feuilles de tickets, les expéditions du ravitaillement, et j'ai complété par son action personnelle.

QUEST-FRANCE lui a rendu HONNEUR dans un article de 1944, sous le titre : REFRACTAIRE ET MAQUISARDE, une jeune PATRIOTE A L'HONNEUR. (Elle avait 21 ans). Citations et CROIX DE GUERRE récompensent son courage.

Une jeune Fougéraise, Georgette BOIVENT, vient d'être citée à l'ordre de l'Armée et décorée de la CROIX DE GUERRE, en récompense de son héroïque activité durant les dures années d'occupation.

Elle fut décorée en 1946 ou 1947... ? Lors d'une cérémonie patriotique à LAVAL, en même temps qu'un des Agents de Police (probablement muté à LAVAL de FOUGERÈS) qui arrêtèrent mes amis LEPENAN, mort des suites de la déportation, et Félix BODENAN. Faible consolation pour vous deux cher Félix, mais il y a déjà quelques années que je ne le rencontre plus à LAVAL, sans doute est-il disparu maintenant.



Georgette
Ouest-France du 15-1-86 (édition Laval)

Je tiens à signaler que le jour du passage à FOUGEROLLES, avec son amie, elles traverseront la place du village le vélo à la main devant les soldats, les officiers allemands, et les gens rassemblés sur cette place. Elles prennent la route de LANDIVY, mais à la sortie de FOUGEROLLES (que les allemands ont encerclé la nuit précédente), elles seront arrêtées par des soldats qui contrôleront la route, et empêcheront toute sortie du pays. Elles font demi-tour et c'est ma sœur qui, toujours avec son vélo et le poste émetteur, ira trouver un officier nazi sur la place lui expliquant qu'elles doivent rejoindre leur famille à DINARD, l'officier ordonne à un homme de l'accompagner, elle retrouve son amie qui l'attendait (c'était la première mission de la sœur d'Auguste BUART dit "ROGER"). Instructions sont données au barrage de les laisser passer !!... OUF. J'ajoute qu'elle fit preuve devant bien des difficultés, toujours de cette énergie qui la guidait dans les combats de la résistance, pour la libération de notre FRANCE.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE BOIVENT Jeanne née à FOUGERES en 1921

Entrée dans la Résistance en juin 1942 en qualité d'agent de liaison du secteur de FOUGERÈS, et par la suite, rejoint les maquis du NORD MAYENNE, avec sa mère et sa sœur, à partir du 9 juin 1944. LA BAROCHE-GONDOUIN, CHEVAIGNÉ-DU-MAINE, FOUGEROLLES-DU-PLESSIS, FOUGÈRES, ST-SAUVEUR-DES-LANDES, ST-MARS-DU-DESERT, JAVRON, transportant du matériel pour les groupes de combat mobile et des messages pour les différents P.C. du NORD de la Mayenne. Assure de nombreuses missions.

Son domicile 5 rue Brizeux à FOUGÈRES (chez ses parents) a servi de P.C. aux groupes de Résistants F.T.P.F., agissant dans le secteur et de nombreux Membres de l'Etat-Major Régional F.F.I. y ont été hébergés avant de se rendre dans la Mayenne, et limite de la Manche. Elle fut la responsable du ravitaillement pendant deux bonnes années, et le fit très bien (voir rapport Georgette).

Son domicile a également servi d'entrepôt au matériel de sabotage, et aux armes parachutées à LOUVIGNE-DU-DESERT.

Suite à l'arrestation de ses parents, et de son frère en février 1944, vécut dans l'illégalité à partir de juin, jour de la sortie de prison de sa mère, ainsi que de sa sœur Georgette. C'est à ce moment qu'elle rejoint les maquis NORD-MAYENNE.

Elle a transporté également des postes émetteurs, pour le Parachutage de FOUGEROLLES-DU-PLESSIS, et ST-CRISTOPHE-DE-VALAINS. Elle a participé à différents parachutages, à partir de juin 1944, entre autres à FOUGEROLLES-DU-PLESSIS, LA BAROCHE-GONDOUIN, etc...

A pris part à la propagande anti-allemande, et avec sa famille, participe à la fourniture de tickets cartes, aux illégaux et à l'expédition des colis de ravitaillement.

Tout ceci, sous les ordres du Cr PETRI (dit TANGUY), Loulou HUBERT, etc... et avec le Commandant anglais : Michel de BESSAC.

Notre famille connaissait bien Jean FRESNEL, sa femme Angèle, et leur petite fille, avant la guerre, nous faisons de nombreux pique-nique ensemble, avec ma tante Georgette, mon oncle Auguste, des amis aussi, j'ai oublié les noms : Charles MICHELS, Député Communiste et Secrétaire Général du Syndicat des cuirs et peaux, d'où ses voyages à FOUGERÈS, souvent accompagné de sa femme. Il fut fusillé à CHATEAUBRIANT, le 22 octobre 1941, avec 26 de ses compagnons sur les ordres de PUCHEU. Revenons à Jean FRESNEL, résistant de la première heure, il partit sur ordre dans l'illégalité en mars 1943, comme responsable politique en Sarthe. Il fut tué le 27 juillet 1943, lors d'un rendez-vous à la gare du MANS. Une plaque y est apposée à sa mémoire.

Le rapport de ma sœur Jeanne avec Jean FRESNEL est le suivant : Jean et sa femme étaient forains, et le mercredi, jour du marché à ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT, leur étal se trouvait être le point de rendez-vous de ma sœur et c'est là qu'elle fit connaissance par Jean, de Loulou PETRI, vers mars-avril 1942 ; il était rentré de TOULON (après un an de sanatorium) au début de l'année. Ma sœur Jeanne ne fut pas la première à connaître LOULOU, à ses débuts dans la Résistance... Mais certain-

nement dans ses premiers contacts. A cette époque, LOULOU cherchait à acheter des chaussures, Jeanne en parla à la maison, puis après quelques semaines, elle parla à nouveau de l'achat que LOULOU voulait faire, alors mon père lui dit : mais il n'a qu'à venir ici... LOULOU vint quelques jours plus tard pour les chaussures, mais aussi avec 2 de ses premiers compagnons. La famille BOIVENT (5 personnes) entra dans la Résistance.

Chacun y joua son rôle, nous y avons fait à peu près tout sauf de l'imprimerie, de la transmission et le coup de feu ; mais il y avait tant d'autres tâches : ce furent les nôtres.

Vous trouverez dans ces rapports d'activité (commentés par moi) 2 points principaux : le 1^{er}, l'action, et je n'hésite pas à dire qu'elle fut importante, de ma mère et de mon père, dans l'hébergement et la nourriture de ces jeunes gens de 20/25 ans. Enfin, le second point : mon action, et celles de mes sœurs ; leur rapport d'activité aussi bien dans le ravitaillement et les expéditions de colis, avec en plus les cartes et les bons d'alimentation. Elles furent agents de liaison, tracts, journaux, etc... Pour terminer le 9 juin 1944 avec ma mère dans les maquis du NORD-MAYENNE où leurs actions pourraient se confondre et celui depuis juin 1942.

Chaque famille, chaque résistant, ou chaque résistante, ont eu pour la plupart, des pertes d'êtres chers, sinon des séquelles, beaucoup furent torturés, fusillés, internés ou déportés.



Jeanne
Ouest-France du 15-1-86 (édition Laval)

Dans ma famille, nous avons connu cela aussi. Mon père est (après avoir été évacué du camp de NEUEN-GAMME, et dirigé sur un stalag de P.G. français, le X.B de SANDBOSTEL à 80 km d'HAMBOURG) libéré le 29 avril 1945, il écrit chez moi, qu'il va rentrer sous quelques jours... Mais le typhus fait des ravages et des milliers de ses camarades de camp ne purent voir que quelques jours, le beau ciel bleu de la Liberté ; il mourut le 10 mai à SANDBOSTEL R.F.A. entre HAMBOURG et BRÈME. Des camarades qui ont survécu, m'ont dit que SANDBOSTEL avait été l'équivalent de BERGEN BELSEN...

Ma mère mourut en 1965, minée par le chagrin qui ne s'atténua jamais après toutes ces années et la disparition de mon père.

Ma sœur Georgette fit un chute de vélo "en mission" assez grave, dont il lui reste des séquelles importantes : le poste émetteur qu'elle transportait lui abîma la colonne vertébrale... Marquée à jamais !

Jeanne, par bonheur, réussit tout ce long parcours, souffrant dans la peur et l'angoisse, mais sans accident.

Quant à moi, déporté, j'ai eu la chance du retour, mais pas sans séquelles... Mais la Déportation est une autre histoire...

Malgré toutes les souffrances, tous les chagrins et au nom de tous nos absents : je n'hésite pas à dire et redire : "Et si c'était à refaire, je ferais ce chemin".

Georges Boivent.

RECTIFICATIF

A la demande de M. Félix Bodéan, nous tenons à rectifier cette malencontreuse erreur venue se glisser dans le N° 65 de notre revue, p. 15 : "Félix Bodéan vu par ce même artiste interne"... En réalité, il s'agit d'un dénommé Louis Lagadic, compagnon d'internement de Félix Bodéan, arrêté en 1942, considéré comme l'un des responsables de la Résistance dans la région de Pont-Labbé, condamné à mort, puis exécuté un peu plus tard. Qu'il lui soit rendu hommage !... Ci-joint l'authentique portrait de Félix Bodéan... Que ses amis, cette fois, ne manquent pas de reconnaître !



LES MOTS DU pays de fougères

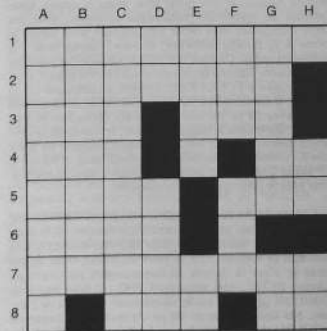
HORIZONTAL

- 1 - Sarrazines du pays fougères.
- 2 - Arbre des régions chaudes symbole de sagesse.
- 3 - Gros anglais - Demi-mouche.
- 4 - Les bébés sont du premier (inverse) - Avalé.
- 5 - Capitale du Togo - Habille.
- 6 - De même.
- 7 - Plante aquatique.
- 8 - Possessif - Possessif.

VERTICAL

- A - Ils sont au Château de Fougères.
- B - Il est fier d'être bourguignon.
- C - Élastique du corps humain.
- D - En ville - Elle ressent une émotion.
- E - Un gamin de Paris - Parfois au bas d'une lettre.
- F - Possessif - Affluent du Danube.
- G - Frère de la nuit - Le meilleur.
- H - Note - Dieu soleil.

Grille N° 1



Laiterie NAZART

YAOURTS - CHEDDAR
BEURRES DE BARATTE
CAMEMBERTS - "VIEUX ROBIN"

Fabriqués selon les méthodes traditionnelles

En vente chez tous les bons commerçants

2, rue du Nançon - B.P. 7 - 35301 FOUGÈRES - Tél. 99.99.25.99



TOUTES LES COLLECTIONS
DANIEL HECHTER
PIERRE CARDIN
PACO RABANNE

Chez FORTHOMME

10 rue Nationale - 35300 FOUGÈRES
Tél. 99.99.06.39

Pour vos loisirs

MARC SPORTS

Marc JANVIER

4, Place A. Briand - 35300 FOUGÈRES
Tél. 99.99.10.32
ouvert le lundi après-midi

banque de bretagne

10, rue du Tribunal - FOUGÈRES

ACCUEIL

CONSEILS

SERVICES

LA QUALITÉ SUR L'HEURE

Kodak

Photo - Vidéo
PÉGEAULT

41, rue des Fougères FOUGÈRES

Tél. 99.99.01.90

VOS TRAVAUX PHOTO EN 1 HEURE

Typo
Offset
Photocomposition

IMPRIMERIE NOUVELLE

Cartes de visite de commerce
Mobilier
Papiers pour correspondance, manuscrits, lettres, factures, menus, etc.
Livres, carnets
Affiches, dépliants publicitaires, brochures, journaux, etc.

33.49.02.53

"La Datrière"
B.P. 16
50600 PARIGNY



A Fougères

4 Bureaux

2

Distributeurs automatiques de billets

LE BON SENS PRES DE CHEZ VOUS

o o

LIBRAIRIE
PAPETERIE

MARY

- Fournitures scolaires
et travaux manuels.
- Fournitures de bureau

10, Avenue du Général De Gaulle
12, Boulevard Jean-Jaurès
35304 FOUGÈRES CEDEX - Tél. 99.99.75.40

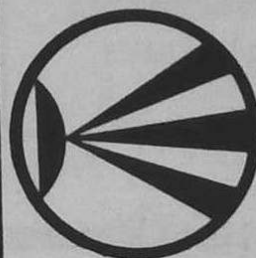
o o

**pinto
et fils**
2 services

l'entreprise

**et... "le coup
de main"**

Z.A.C. GUENAUDIÈRE 99.99.23.74 99.99.04.24 FOUGÈRES



j.b. plantade
OPTICIEN

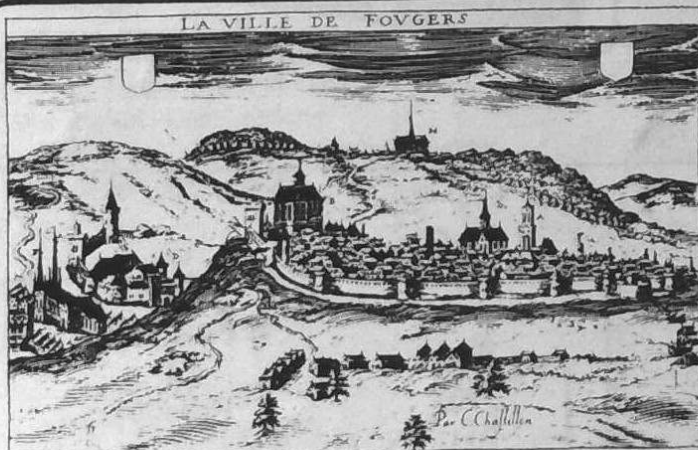
Nettoyer aux ultra-sons
vos lunettes

- Les ajuster
- Vérifier votre acuité visuelle

CE SONT
DES SERVICES GRATUITS

**OPTIQUE
PLANTADE**

FOUGÈRES



En cours de réalisation
**l'ATLAS HISTORIQUE
DES VILLES DE FRANCE**

Sous la direction de
Ch. Higounet, J.B. Marquette et Ph. Wolff
— vient de paraître —

FOUGÈRES

Avec plan et notice élaborés par
J.P. Leguay et Cl. Nières - Édition du CNRS

Actuellement disponible à :

La MAISON de la PRESSE

14 et 16, place Aristide Briand - FOUGÈRES - Tél. 99.99.38.81